

Renseignements préalables à la demande de revendication 2024



Merci de nous retourner le document dûment complété accompagné d'une copie de la DR.

Nom / Raison Sociale :

Adresse du Siège Social :

N° SIRET :

N° CVI :

E-mail :

AOC		COTES DE BOURG Rouge (max. 54 hl/ha)	COTES DE BOURG Blanc (max. 60 hl/ha)
SURFACE		ha a ca	ha a ca
VOLUMES REVENDIQUÉS (sans les lies)	VOLUME TOTAL REVENDIQUÉ = (a+b) ou (a+e) ou (a+b+e)		hl 1
	Dont :	Récolte 2024 (a) = ligne 15 DR ou ligne 15 DR - (c) si VCI 2023 remplacé	hl 1
		VCI 2023 (b) = (c) + (d)	hl 1
		remplacement par du 2024 (c)	hl 1
		Compensation de déficit de récolte (d)	hl 1
	VCI 2024 (maximum 10 hl/ha, uniquement en rouge) Joindre une copie du registre de manipulations ligne 19 DR		hl 1
VSI (maximum 10 hl/ha en rouge et 10 hl/ha en blanc) (e) Joindre page 1 liasse VSI ligne 18 DR		hl 1	
LIES incluses ligne 16 DR		hl	hl

Expérimentation depuis 2020 : les exploitants peuvent choisir individuellement d'utiliser le VCI ou le VSI. **Le cumul n'est pas possible sur une appellation.**

Fait à :

Le :

Signature :